



Les comptes rendus des conseils municipaux
sont disponibles sur le site internet
de Payzac : www.payzac07.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 JUIN 2023

Présents :

Julien ROCHE, Elodie MATHON, Brigitte FURIC, Anne ESPERANDIEU, Gilles ADAM, Nathalie MOUTET, Omar EL BAZAZI, Christine GAÏO, François COULANGE

Absents Excusés :

Françoise LEYRIS procuration à François COULANGE,
Jean-François PEILLEX procuration à Christine GAÏO
Olivier ROGIER, Julien AUBERT, Sébastien DUCLOUX, Charlotte GRANCIER

Secrétaire de séance : Nathalie MOUTET

Ouverture de la séance : 20h30

Approbation du conseil municipal du 13 avril 2023 :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL : Subvention d'équipement versée par la commune au SDIS

Le Maire expose au conseil municipal que suite à une erreur de saisi sur le Budget Principal 2023, il est nécessaire modifier les imputations afin d'établir l'équilibre du Budget dans les dépenses d'investissement.

	Section 041 – Patrimoniales - Article 2041512 Groupement de collectivités Bâtiment installations –		- 14 756.46 €
	Section 000 – Non individualisées - Article 204132 Subventions d'équipement versés Bâtiments et installations –		+ 14 756.46 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL : Abondement du compte 673 pour 16 €

Le Maire expose au conseil municipal que suite à l'émission d'un titre en doublon en 2021 il est nécessaire d'émettre un mandat rectificatif d'un montant de 16 €. Il faut donc prévoir une somme sur le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », afin d'annuler ce doublon.

Il est également nécessaire de prévoir une somme supplémentaire pour l'annulation éventuelle de titres supplémentaires.

	60623 – Fournitures non stockées - Alimentation		- 300 €
	673 – Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 300 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL : Abondement compte 2031 – Etude de Travaux de récupération des eaux pluviales au quartier Les Salles -

Le Maire expose au conseil municipal que pour le règlement de la Facture de Naldeo concernant l'Etude de Faisabilité pour les travaux du pluvial aux Salles, il est nécessaire de prévoir un crédit au compte 2031 Opération 124. Pour cela le Maire propose :

	OP 124 (Travaux d'un réseau de récupération des eaux pluviales au quartier Les Salles) – 2315 Immobilisations en cours -	- 2730 €
	OP 124 (Travaux d'un réseau de récupération des eaux pluviales au quartier Les Salles) 2031 Immobilisations incorporelles – Frais d'études -	+ 2730 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : TARIF CONCESSIONS ET COLUMBARIUM :

Concernant les concessions du cimetière, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de réactualiser les prix qui n'ont pas été modifiés depuis 2015 et propose les tarifs suivants :

Concession 2 m2 : Trentenaire : 400 euros

Concession 4 m2 : Trentenaire : 780 euros

Concernant le columbarium, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

1 case : 10 ans : 600 euros

1 case : 20 ans : 700 euros

1 case : 30 ans : 800 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

Travaux extension école, contrats électricité, association Beaume Drobie solaire, la fibre optique

Fin de la réunion 22h

Le Maire
F. COULANGE

